

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 MARS 1873.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi approuvant la Convention du 26 juin 1872, pour l'établisse- ment et l'exploitation de lignes de navigation à vapeur vers le Brésil, la Plata et le Chili.

(Voir les N° 12, 99 et 142 de la Chambre des Représentants et le N° 51
du Sénat.)

Présents : MM. le Baron de WOELMONT d'HAMBRAINE, Président; le Baron de
LABBEVILLE, le Vicomte VILAIN XIII, le Baron G. DE WOELMONT, WINCQZ,
le Comte DE MÉRODE WESTERLOO, Rapporteur.

MESSIEURS,

La première question qui se présentait à votre Commission des Travaux Publics, en examinant le Projet de Loi approuvant la Convention du 26 juin 1872 pour l'établissement et l'exploitation de lignes de navigation à vapeur vers le Brésil, la Plata et le Chili, était celle-ci : La dépense qu'il s'agit de décréter comporte-elle le caractère d'intérêt général et national, exigé de tout sacrifice à faire par le Trésor public ?

Munie des documents annexés au Rapport de la Section centrale de la Chambre des Représentants, votre Commission a répondu affirmativement à cette question par quatre voix contre deux.

Une cause des plus décisives pour l'établissement de lignes transocéaniques de navigation à vapeur, ayant le port d'Anvers pour point de départ et d'arrivée, c'est l'exemple des sacrifices *très-considérables* que s'imposent deux grandes nations, nos voisines, la France et l'Angleterre. La première, comprenant l'immense avantage commercial qu'il y avait pour elle à s'affranchir de l'intermédiaire des lignes anglaises, a chargé son budget d'une dépense annuelle de plus de 27 millions de francs, sans compter les avances considérables, faites sans intérêt, aux sociétés subsidiées. (Annexe I.)

La Grande Bretagne, dont la marine nationale est cependant si développée, si puissante, et qui ne prodigue pas volontiers les deniers publics aux entreprises privées, n'a pas reculé devant l'inscription annuelle à charge de son Trésor, d'une somme de 26 millions de francs, appréciant toute la valeur qui s'attache, pour le développement du commerce, à la régularité et à la promptitude des relations avec les pays d'outre-mer. (Annexe II.)

(2)

Ces considérations ont paru devoir légitimer aux yeux de votre Commission le crédit demandé pour le développement de nos relations avec des contrées, dont l'annexe III vous montrera, Messieurs, l'importance commerciale croissante en faveur de notre pays si producteur.

Au moment où le port d'Anvers va trouver un concurrent actif dans le port de Flessingue, et où une nouvelle ligne directe vers l'Allemagne va lui ouvrir de meilleures perspectives de transit, votre Commission estime qu'il est d'une politique prévoyante de ne pas négliger ce qui doit devenir, pour notre métropole commerciale, un nouvel élément de prospérité et, pour l'industrie de la Belgique, une source d'activité.

La majorité de votre Commission vous propose donc, Messieurs, l'adoption d'une mesure spécialement favorable à l'industrie et au commerce, et elle le fait avec d'autant plus de sympathie qu'elle y voit un gage de plus que, dans un prochain avenir, l'agriculture rencontrera à son tour le patronage qu'elle sollicite.

Le Président,

Baron FEED. DE WOELMONT.

Le Rapporteur,

Comte DE MERODE WESTERLOO.

ANNEXE I.

Lignes postales françaises.

<i>Messageries maritimes.</i>	(1) Ligne du Brésil et de la Plata. Durée : 20 ans. Subside : 2,307,000 francs.
<i>Service Indo-Chine.</i>	Durée : 24 ans. Subside : 6,000,000 de francs. Avances : 12,000,000, plus une indemnité de 1,875,000 francs.
<i>Ligne de la Méditerranée.</i>	Durée : 20 ans. Subside : 4,776,118 francs.

Compagnie transatlantique.

<i>Ligne des Antilles.</i>	{	Durée : 20 ans.
<i>Ligne de New-York.</i>		Subside : 9,500,000 francs.
		Avances : 14,600,000 francs sans intérêt.
<i>Ligne de St-Nazaire à Vera-Cruz.</i>		Durée : 20 ans.
		Subside : 3,720,000 francs.
		Avances : 4,000,000 de francs sans intérêt.

(1) Ligne unique. Une seconde ligne a été établie récemment. Nous n'en connaissons pas encore le coût.

ANNEXE II.

Angleterre.

Relevé des subsides payés par l'ANGLETERRE aux paquebots-poste.

(Extrait du rapport officiel de l'administration britannique pour 1871.)

LIGNES DE PAQUEBOTS.	MONTANT DES SUBSIDES.	PORT DE L'INDE ET DES COLONIES.
<i>Australie :</i>		
Pointe de Galles et Sidney	£ 130,000	Australie et Nouvelle-Zélande 64,750
Brésil (service régulier)	33,500	
Service supplémentaire. { 1° Liverpool et Buenos-Ayres.	5,418 (1)	
{ 2° Liverpool et Valparaiso.	4,377 (1)	
Cap de Bonne-Espérance	21,267 (1)	
Indes orientales, Chine et Japon.	450,000	Inde 126,000 Australie et Nouvelle-Zélande 28,480
<i>Amérique du Nord :</i>		
États-Unis. {	Ligne Cunard	70,000
	Ligne Inman.	35,000
	North German Lloyd	7,897 (1)
<i>Amérique anglaise du Nord :</i>		
Queenstown et Halifax	16,250 Imperial payment. 8,425	} Contrat avec le Gouvernement canadien.
Halifax et St-Jean (Terre-Neuve)	9,000 Imperial payment. 4,500	
Halifax, Bermudes et St-Thomas	19,500	
New-York et Nassau.	5,416 Imperial payment. 2,708	} Contrat avec le Gouvernement des Bahamas.
Belize et Nouvelle-Orléans.	3,000 Imperial payment. 1,500	} Contrat avec le Gouvernement du Honduras.
Pacifique	18,250	
<i>Indes orientales :</i>		
Service régulier	172,914	
Service supplémentaire. {	1° Liverpool et Puerto Cabello, Tampico et Santa-Martha	2,166 (1)
	2° St-Kitts, Nevis et Montserrat.	490
	3° St-Thomas, Porto-Rico et la Havane	2,000
Iles Turques et St-Thomas.	600 Imperial payment. 300	} Contrat avec le Gouvernement des Iles Turques.
Côte occidentale d'Afrique.	20,000	
	£ 1,044,178 ou fr. 26,104,450	£ 219,230 ou fr. 5,480,750

(1) Montant des taxes maritimes.

ANNEXE III.

Résumé du Commerce d'importation et d'exportation de la Belgique avec l'URUGUAY pendant la période de 1866-1871.

PROVENANCES ET DESTINATIONS.	ANNÉES					
	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.
BRÉSIL	15,170,000 »	23,582,000 »	23,533,000 »	36,888,000 »	25,947,000 »	38,585,000 »
	12,511,000 »	15,255,000 »	14,286,000 »	21,185,000 »	12,686,000 »	18,047,000 »
	Totaux fr.	27,681,000 »	38,837,000 »	37,819,000 »	58,071,000 »	38,633,000 »
URUGUAY	44,000 »	16,366,000 »	29,292,000 »	24,780,000 »	51,959,000 »	44,379,000 »
	2,000 »	15,453,000 »	28,686,000 »	25,511,000 »	30,894,000 »	42,612,000 »
	Totaux fr.	46,000 »	31,819,000 »	57,978,000 »	48,291,000 »	62,853,000 »